

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 10/pfu/407582
Réf DMS : TW/2283-0002/04/2011-302PU
Réf CRMS : AVL/KD/JET-3.2/s.516
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : JETTE. Avenue du Laerbeek, 100 – Site du Poelbos.
Construction d'une école primaire dans le site classé.
Avis conforme (Dossier traité par M. F. Stévenne – D.U. et M. Th. Wauters- D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 7 février 2012, en référence, reçue le 13 février, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve émis par notre Assemblée en sa séance du 7 mars 2012.***

La CRMS s'est prononcée favorablement sur la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire francophone du Poelbos car l'implantation projetée au nord du site, à front de l'avenue du Laerbeek, sera la moins préjudiciable pour la conservation et la lisibilité du site classé. Elle note que le nombre de classes a été porté à 18 (au lieu de 12) à la suggestion de la Région et qu'un niveau a été ajouté à la demande initiale.

Cet avis favorable est subordonné à la démolition effective du bâtiment 2.

Accessoirement, la Commission demande d'élargir davantage l'anneau constitué de bancs métalliques autour du noyer royal (dans la future cour de récréation) afin de ménager au pied de l'arbre une zone de pleine terre la plus grande possible.

En ce qui concerne le verdoisement de la limite du site, entre le complexe scolaire et l'avenue du Laerbeek, la CRMS prend acte du fait que cet aspect du dossier sera pris en charge lors des travaux d'aménagement prévus par la Région dans le cadre de la future ligne de tram qui devrait relier la station Simonis au stade du Heysel et qui fera l'objet d'une demande de permis ultérieure (voir ci-dessous).

Elle prend toutefois bonne note de l'intention de créer un aménagement paysager de l'avenue qui étendrait de manière conséquente la zone verte.

Description du projet

La demande vise la démolition d'une partie des infrastructures actuelles de l'école primaire francophone du Poelbos et la reconstruction d'un nouveau bâtiment passif prévoyant l'accueil de 450 élèves. Construit en périphérie nord du site, près de l'accès de l'avenue du Laerbeek, le bâtiment aurait un gabarit R+2 (avec 1 niveau semi-enterré à l'arrière, soit 4 niveaux au total) sous une toiture plate

végétalisée. Les façades seraient composées, notamment, de panneaux à base de résines et de fibres de bois (panneaux Trespa de teinte brune) et les châssis seraient en aluminium (anthracite). Deux nouveaux chemins en dolomie seraient aménagés dans l'enceinte de l'école.

Interrogée à plusieurs reprises sur le projet lauréat d'un concours auquel elle n'a pas été associée, la CRMS estime que le projet a évolué de manière positive depuis 2010.

Elle formule l'avis conforme suivant :

- L'implantation projetée dans la présente demande, en bordure de l'avenue du Laerbeek, prévoit la conservation de tous les arbres remarquables et assure la lisibilité complète de l'ancienne drève, ce qui est positif.

La CRMS souscrit à cette proposition qui correspond à celle présentée lors de la réunion du 13 janvier dernier.

Elle la conditionne par la démolition effective du bâtiment 2.

- Le dossier comprend le rapport de la DMS (13/02/2012) qui demande, afin de garantir la pérennité du noyer royal se trouvant dans la future cour de récréation, d'élargir davantage l'anneau constitué de bancs métalliques pour ménager une zone de pleine terre non revêtue la plus grande possible. De la même manière, aucun travail de terrassement ne sera autorisé autour de cet arbre.

La CRMS souscrit à cette remarque.

- En ce qui concerne le verdoisement de la limite du site, entre le complexe scolaire et l'avenue du Laerbeek, la CRMS avait demandé de conserver dans la mesure du possible la présence d'un écran de verdure qui participe à la perception du site classé depuis l'espace public (avis du 6/05/11).

La CRMS constate que le boisement existant à cet endroit serait abattu le long de la façade avant du nouveau bâtiment et que l'aménagement du terrain situé à l'avant de l'école, dans l'avenue du Laerbeek, est prévu par la Région dans le cadre de la construction de la nouvelle ligne de tram devant relier la station Simonis au stade du Heysel (à l'étude). Ces aménagements consisteraient à reporter le trafic automobile vers la rive nord de l'avenue (près des villas), à poser les voies de tram dans l'actuel terre-plein central et à aménager la desserte de l'école en bordure de la rive sud où la végétation serait revue et renforcée.

La CRMS regrette de ne pas être interrogée sur un projet global qui comprenne les abords de l'école et les aménagements projetés en vis-à-vis du site protégé.

Elle demande d'être interrogée sur cet aspect particulier du projet lors de la demande de permis d'urbanisme pour la construction de la nouvelle ligne de tram.

Par conséquent, la CRMS émet un avis conforme favorable sur le projet sous réserve des remarques formulées ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente